

Jambes, le 16 septembre 2021

À l'attention :

- Des tireurs/tireuses souhaitant participer aux épreuves internationales
- Des cercles de la FFCEB

Objet : Achat de « licence internationale FFCEB » dans le cadre des participations aux épreuves internationales des calendriers de sélection et de toutes les épreuves EFC et FIE.

Chers amis sportifs,

Depuis plusieurs années, la F.F.C.E.B. avait instauré le système de la « *super-licence* » comme condition d'accès aux épreuves sélectives en vue des championnats d'Europe et du Monde des catégories U17, U20, U23 et Senior. Ce système visait à préserver l'accès aux compétitions de sélection à un maximum de tireurs entrant dans les critères d'accès, définis au niveau de la fédération nationale, et à couvrir l'ensemble des frais administratifs et d'arbitrage en lien avec ces épreuves.

Ce système a été quelque peu simplifié et renommé « **licence internationale FFCEB** ». A partir de cette saison 2021-2022, il n'y aura donc qu'une « licence internationale FFCEB » à prendre en vue de la participation aux preuves internationales.

Comme annoncé au début de la saison 2020-2021, **l'achat de cette « licence » sera de la responsabilité du sportif ou de son tuteur légal** (et non plus du cercle auquel le sportif est affilié) et devra être réalisé via le système **Ophardt**.

Ci-dessous, vous trouverez un descriptif détaillé du système et ce [lien](#) vous donnera accès à un tutoriel (cliquez sur « *Ophardt* ») expliquant les démarches à réaliser afin de commander et payer la « licence internationale FFCEB »

Vu la crise sanitaire actuelle, une incertitude plane sur le bon déroulement de la saison internationale 2021-2022. Ce système pourrait, le cas échéant, subir quelques adaptations, en fonction de l'évolution de la situation. **Dès lors, veuillez ATTENDRE les autorisations de participation accordées par la commission nationale de HN avant de commander cette licence internationale**». Nous ne manquerons pas de vous tenir informé.

Pour toute question, n'hésitez pas à nous contacter via l'adresse mail suivante: contact@ffceb.org

À l'aube de cette nouvelle saison, qui, nous l'espérons tous, se déroulera sans trop d'obstacles, nous vous souhaitons à toutes et à tous, une bonne reprise de vos activités et beaucoup de succès dans vos projets futurs.

Marc Pichon
Directeur technique de la FFCEB



Fédération Royale Belge des
Cercles d'Escrime



FFCEB

Asbl
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74
contact@ffceb.org
www.ffceb.org

DESCRIPTION DU SYSTEME « LICENCE INTERNATIONALE FFCEB »

- **Objectifs :**
 - Garantir l'accès aux compétitions de sélection à un maximum de tireurs qui rentrent dans les critères d'accès.
 - Couvrir tous les frais administratifs et ceux liés à l'arbitrage pour ces compétitions.
- **Trois principes de base :**
 - Sauf une exception (voir point suivant), la mesure s'applique à tous/toutes les tireurs/tireuses, quelle que soit l'arme pratiquée.
 - Une **dispense** accordée aux tireuses/tireurs de la catégorie U17 participant **UNIQUEMENT** à des épreuves sélectives de type « B », c'est-à-dire les circuits nationaux étrangers repris dans les calendriers de sélection de la FRBCE.
 - Le **montant** de la « licence internationale FFCEB » s'élève à **100€**.
- **Administration**

Les procédures administratives sont réalisées par le sportif ou son représentant légal via le système « **OPHARDT** »

 - Pré-requis : le tireur/la tireuse doit être **en ordre de licence nationale** (il n'est pas admis qu'un tireur soit en ordre de « licence internationale FFCEB » sans sa licence nationale).
 - Important : la « licence internationale FFCEB » doit être demandée et payée **AVANT** la participation du tireur à la première compétition pour laquelle il a été sélectionné par la FRBCE et ceci, sous peine de suspension de la demande d'inscription des épreuves ultérieures.
 - Les tutoriels Ophardt sont accessibles sur le site internet de la fédération www.ffceb.org, sous l'onglet Fédération > Documents > Ophardt.



Fédération Royale Belge des Cercles d'Escrime



FFCEB

Asbl
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74
contact@ffceb.org
www.ffceb.org

- **Quelques exemples :**

- Un tireur U17 s'inscrit **UNIQUEMENT** à une ou plusieurs compétitions dites « B » (circuit nationaux étrangers du calendrier de sélection). Il ne doit pas prendre de « licence internationale FFCEB » .
- Un tireur U17 s'inscrit à une partie ou à toutes les compétitions du calendrier de sélection U17 parmi lesquelles des épreuves du circuit européen U17 (EFC). Il doit alors prendre une « licence internationale FFCEB » .
- Un tireur U20, U23 ou seniors s'inscrit **UNIQUEMENT** à une ou plusieurs compétitions dites « B » (circuit nationaux étrangers du calendrier de sélection), il doit prendre une « licence internationale FFCEB » .
- Un tireur U20, U23 ou seniors s'inscrit à une partie ou à toutes les compétitions du calendrier de sélection de sa catégorie ou de la catégorie supérieure. Ce calendrier comporte des épreuves FIE, du circuit européen U23 (EFC) et/ou des épreuves dites « B ». Il doit alors prendre une « licence internationale FFCEB » .



*Fédération Royale Belge des
Cercles d'Escrime*



FFCEB

Asbl
N° entreprise 418.947.255

Allée du stade communal, 3
BE-5100 JAMBES

Tél : +32 (0) 81.30.97.74
contact@ffceb.org
www.ffceb.org